



REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers

En exercice: 33

Présents: 24 Procurations: 9 Votants: 33

N° 29/2024

DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: Clôture de l'autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) – Aire sportive et d'agrément du Carla - Budget Principal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 13 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :

MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL (arrivé en cours de séance), Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD (arrivée en cours de séance), MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, FAURE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :

M. LABORDE à Mme IMBERT Mme RÉMY à Mme MARIGNOL M. GAMBIER à Mme BALAT M. POMARÈDE à Mme GUIDEZ Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE Mme TAILHADES à Mme DECOUX-POINDRELLE Mme LEY à M. DELORD M. DAVID à M. NAVELLOU Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

.../...





L'adjointe au Maire, déléguée à la culture et au patrimoine, informe ses collègues que compte tenu des dépenses d'investissement imprévisibles mais dont la réalisation est absolument nécessaire pour 2024, il convient de revoir la programmation budgétaire pluriannuelle. Ainsi, il semble opportun de sursoir au projet « Aire sportive et d'agrément du Carla ».

Le projet de plantation d'arbres est toutefois maintenu sur ledit site et doit être réalisé sur l'exercice 2024 exclusivement.

Aussi, il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de prononcer la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement prévisionnels concernant ladite aire, comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de	CP/Crédits de paiement TTC
		Programme (AP) TOTAL TTC	2024
Aire sportive et d'agrément du Carla	494	24 567.30 €	24 567.30 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11.03.2024,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE telle qu'elle est présentée, le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 489 « Maison Sports Santé », comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de	CP/Crédits de paiement TTC
		Programme (AP) TOTAL TTC	2024
Aire sportive et d'agrément du Carla	494	24 567.30 €	24 567.30 €

Fait en délibéré, les jours, mois et an susdits.

Bernard CARAYON

Maire,

Marie-Christine IMBERT.